Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, MARDI, 6 JUILLET :

Aujourd'hui, sainte Colombe; demain saint Rio.

189e jour de l'année.

Soleil : Lever, 4 h. 57; coucher, 20 h. 54.

Lune : Pleine lune du 1er juillet; dernier quartier, le 9.

Caisse d'Epargne : Séance de versements et de remboursements, de 9 h. à 10 h. 30; remise aux souscripteurs des titres de l'emprunt 1920.

Ecole Nationale des Arts Industriels : bibliothèque, ouvertes de 9 à 12 h., et de 14 à 20 h.

Le projet d'attribution de la croix de guerre à tous les otages civils

Une protestation de la Fraternelle des Combattants Roubaisiens

Le Conseil d'administration de la Fraternelle des Combattants Roubaisiens nous communique la lettre suivante, qu'il vient d'adresser à MM. les sénateurs et députés du Nord :

Au nom de la « Fraternelle des Combattants Roubaisiens », groupant avec ses sous-sections de Wattrelos, Lannoy, Hem, Wasquehal, Leers, 2.000 adhérents anciens poilus de la grande guerre, affiliée à l'Association des « Camarades de Combat », de Paris :

Les membres du Comité, au cours d'une réunion tenue le 2 juillet au siège social, ont protesté et protestent de toute leur énergie contre la proposition de M. Pasqual, député du Nord, qui tend à faire attribuer la croix de guerre aux otages prisonniers civils, sans distinction.

» Certes, les Combattants s'inclinent respectueusement devant le sacrifice des otages qui, dégagés de toute obligation militaire, n'avaient pas à être exposés aux dangers des combattants; ces femmes admirables qui les ont suivis dans les geôles de nos ennemis; certes, pour ce qui concerne ces Français et ces Françaises qui ont défendu l'honneur de la France et supporté vaillamment l'exil et les privations, une distinction doit être accordée ; mais il serait inadmissible, contraire à toute justice, et profondément déconcertant que des jeunes gens, qui, demeurés en région envahie, ont été compris dans les déportations, puissent, au même titre que ceux dont ils auraient dû être les compagnons d'armes, porter la décoration que tous les poilus n'ont pas obtenue en exposant quotidiennement leur vie et en versant leur sang.

Alors que tant de mutilés attendent encore un bout de ruban, que des soldats magnifiques de résistance, jeunes gens de l'active ou vieux de la territoriale, sont sortis des tranchées ayrement défendues pendant quatre années, avec une boutonnière vierge, il est à craindre que leur légitime colère ne s'exprime, si ceux qu'ils considèrent comme n'ayant pas fait tout leur devoir, obtenaient droit au port de la croix de guerre.

La croix de guerre a été faite pour les combattants, rien que pour eux : sans doute est-il arrivé de l'accorder à des citoyens ou à des femmes qui, sans combattre, ont pourtant participé à leurs efforts et à leurs risques ; sans doute, les Rages, femmes et hommes non mobilisables, pourraient-ils, dans ces conditions, la porter sans soulever de récrimination, quoiqu'il y ait peut-être d'autres distinctions pour honorer leur vertu civique, mais les Combattants ne toléreront pas que les déportés qui étaient mobilisables puissent porter les insignes de la croix de guerre.

La « Fraternelle des Combattants Roubaisiens » a la confiance que vous voudrez bien accueillir sa protestation et la porter à la tribune lors de la discussion de la proposition de M. le député Pasqual.

Veuillez agréer, etc...

UNE ODIEUSE INJUSTICE

L'Union Nationale et Républicaine nous prie d'insérer :

Cette année encore, la Fête Nationale ne sera pas officiellement la même pour tous les écoliers Roubaisiens et les petits Français des écoles libres seront privés des gâteaux dont bénéficieront ceux des seules écoles communales.

Et pourtant, ces gâteaux, les citoyens conseillers ne les paieront pas de leur poche!! Ils seront payés par la Ville.

Or, les ressources du budget communal sont fournies par tous les contribuables sans distinction de croyance, ni d'opinion; les secours qui en proviennent doivent donc être répartis entre tous les enfants, sans distinction de croyances, d'opinion ni d'école.

En mettant leurs enfants dans l'école de leur choix, communale ou confessionnelle, catholique, protestante ou juive, comme c'est leur droit, comme le leur permet la loi sur la Liberté de l'Enseignement et comme le Traité de la Paix de Versailles vient encore d'affirmer de nouveau ce droit pour les Polonais, les Tchèques et d'autres peuples, les parents ne font qu'user d'une élémentaire liberté. Il est donc contraire à tout droit que cet usage entraîne une privation de secours.

D'autre part, les pères de ces enfants ont servi la Patrie comme les pères des enfants des écoles communales. Ils ont été, eux aussi, dans la tranchée; ils ont entendu, eux aussi, le crépitement des balles et des mitrailleuses et l'éclatement des obus. Tous ont souffert. Beaucoup d'entre eux sont morts et leur sacrifice a contribué au salut de la France.

Et ces petits Roubaisiens n'ont-ils pas connu, eux aussi, les souffrances de l'occupation allemande? N'ont-ils pas été au régime du pain KK, des fèves et des choux-raves??

Malgré tout, la Municipalité socialiste de Roubaix, qui se prétend la protectrice de l'ouvrier et des malheureux, qui sait pertinemment que les élèves des écoles primaires privées sont des enfants du peuple, s'obstine à les traiter en parias!

Avant la guerre, cette injustice était inéquitable; aujourd'hui, elle est criminelle.

Les enfants n'en souffriront pas, mais l'injustice publique n'en subsistera pas moins!

L'Union Nationale et Républicaine

* *

Nous rappelons que pour permettre une distribution de gâteaux à tous les enfants des écoles privées, l'« Union Nationale et Républicaine » a ouvert une souscription populaire. Des listes de souscriptions peuvent être demandées à M. Léon Scrive, 6, rue du Pays.

Les dons, aussi minimes qu'ils puissent être, sont reçus également aux adresses ci-dessous : MM. Paul Delgrange, 67, rue Jules; Désiré Cornil, 17, rue Jouffroy; Henri Pipart, rue de Beaumont (Foyer Roubaisien), 4; Pierre Sivirard, 16, rue des Ogiers; René Ballois, 157, rue d'Alma; Julien Ketelbuts, 94, rue Turgot.

La Fête du 14 Juillet

Voici dans ses grandes lignes le programme de la fête du 14 juillet à Roubaix :

Distribution extraordinaire de secours aux indigents du Bureau de Bienfaisance. Supplément à l'ordinaire des pensionnaires des Hospices.

Concours de pigeons voyageurs, organisé par les Fédérations Colombophiles de la ville. 450 francs de prix en espèces.

A 7 h., dans différents quartiers de la ville, grande retraite aux flambeaux.

A partir de 9 h., place du Progrès et environs, concours et jeux.

A 9 h., concours de chant et de déclamation. 2.500 francs de prix en espèces : Salle Tavan, Grand'Rue, division d'excellence; salle Sainte-Cécile, rue Saint-Georges, déclamation; salle de la Coopérative « La Paix », théâtre; salle du Café Parisien, rue Pauvrée, chanteurs à voix, de genre et grimes; salle Artistique, rue des Champs.

Les inscriptions sont reçues à la mairie, bureau des Archives, tous les jours ouvrables, de 9 h. à midi et de 14 à 18 h.

A 9 h., boulevard de Paris, formation du défilé des élèves des écoles communales.

A 9 h. 30, sur la Grand'Place, exécution des chants civiques des élèves. Réception à l'Hôtel de Ville des instituteurs et des institutrices. Distribution de gâteaux dans les écoles communales.

A 11 h., défilé du cortège. A l'issue du cortège, sur le kiosque de la Grand'Place, la « Grande-Harmonie » exécutera quelques morceaux de son répertoire, sous la direction de M. J. Kosmi.

A midi, à l'Hôtel de Ville, réception des délégations des sociétés; vin d'honneur.

Concours de tir à l'arc au berceau, organisé par la Fédération Amicale des Archers de Roubaix, chez M. Folix, 142, rue de l'Ouimelet.

A 14 h., courses vélocipédiques « Tour de Roubaix ».

A 15 h., entre les ponts Ampère et Salembier, concours de pêche.

A 15 h., à la jonction de l'ancien et du nouveau canal, boulevard Gambetta, chasse aux canards et joutes sur l'eau, 400 fr. de prix.

A 16 h. 30, place du Fontenoy, fête de gymnastique organisée par la société municipale « La Roubaisienne ». La « Philharmonie du Jean-Ghislain » prêtera son concours.

A 16 h. 30, sur la place Carnot, fête de gymnastique organisée par la société l'« Ancienne », avec le concours de la « Concordia-Harmonie ».

De 17 h. 30 à 19 h. 30, place du Travail, concert organisé par la « Fanfare Delattre » et les « Mélomanes Roubaisiens ».

A 21 h., grands concerts publics : Grand'Place, par la « Grande-Harmonie » et la « Lyre-Roubaisienne »; Square Pierre Catteau, par la « Grande Fanfare » et l'« Union des Travailleurs ».

Les habitants sont invités à pavoiser et à illuminer les façades de leurs maisons.

Pour plus de détails, consulter les affiches.

Au Ravitaillement

Tous les jours, aux Halles, **VENTE LIBRE** de : Brosses; Beurre frais de Normandie, 10.80 le kilo; Sardines, 1.75 et 2.10; Figues, 1.10 la livre; Conserves, 2.50 et 1.40.

VIN ROUGE (1.90 le litre) VENTE LIBRE

Mardi 6 juillet, de 8 à 11 h., 3e jaunes et vertes; de 2 à 4 h., 16e jaunes et vertes.

POMMES DE TERRE NOUVELLES

Longues, 1er choix, 0.80 k. le k., 2 kil. par personne

Mardi 6 juillet, de 8 à 11 h., 6e jaunes et vertes; de 2 à 4 h., 7e jaunes et vertes.

VENTE DE CHAUSSURES, LINGERIE, TISSUS (Salle des Fêtes, rue de l'Hospice)

Mardi 6 juillet, 7e vertes, 600 à 1.800.
Mercredi 7 juillet, 8e jaunes, 1 à 400.
Jeudi 8 juillet, 8e jaunes, 400 à 1.500.
Vendredi 9 juillet, 8e vertes, 1 à 400.
Samedi 10 juillet, 8e vertes, 400 à 1.500.

Le magasin de vente est ouvert tous les jours le matin de 8 à 11 h. et le soir de 2 à 5 h.

HALLE FLIPO. Fromages Chester et Gruyère 8 à 10.00. Vin rouge 2.00 et 1.60. Beurre frais extra fin. Pain d'épices 4 et 4.50. Voir autres prix 54831d

RETRAIT DES BONS DE MONNAIE. — Un vœu de la population. — La Banque d'Emission de Lille ayant décidé le retrait des bons de monnaie pour le 31 juillet prochain, de nombreux lecteurs nous ont demandé d'intervenir en leur faveur auprès des Pouvoirs publics pour que soit créé à Roubaix un dépôt où pourrait se faire le remboursement des bons émis par cette banque qui se trouvent actuellement en leur possession.

Nous attirons à ce sujet l'attention de l'administration intéressée afin que soit évité aux possesseurs de ces bons de monnaie un voyage à Lille, voyage assez long et toujours coûteux si l'on considère qu'il peut être nécessaire pour quelques francs seulement.

La création à Roubaix d'un dépôt de remboursement s'impose, car il y a en circulation chez nous des quantités considérables de bons de monnaie de toute provenance qui obligeront un jour leurs porteurs si l'on songe à retirer ces bons de la circulation, à faire le tour de France s'ils ne veulent en perdre le montant.

DENTISTE. Nouveau, 1, rue de Lannoy. 621-3

RETRAITES OUVRIÈRES ET PAYSANNES. — Par décret de M. le Président de la République en date du 12 juin dernier, la fusion a été autorisée entre les Caisses mutualistes de retraites : 1° La Caisse Mutualiste d'Assurance pour le service des retraites ouvrières et paysannes dans le Nord de la France, 23, rue de la Justice, Lille; 2° La Caisse d'Assurance de l'Union des Ardennes, avec la « Caisse Mutualiste des Retraites de l'Union Régionale de Secours Mutuels du Nord et du Pas-de-Calais, » dont le siège est 69, Grand'Rue, à Roubaix.

CHARBONS INDUSTRIELS. Importation. Anthracites anglais pour feux continus, calibres 20/30, 30/50, 50/80. Livraison à domicile. — O. Dupuis, 40, rue de la Gare, Roubaix. 54351

LA SOCIÉTÉ DE RETRAITES « L'AVENIR DU PROLÉTARIAT » a tenu son assemblée semestrielle, dimanche, à dix heures, au café du Grand Turc, rue du Vieil-Abreuvoir, sous la présidence de M. Leghis, entouré des membres du Comité. Le président a annoncé à l'assemblée, que le résultat du tirage d'amortissement, qui a eu lieu à Paris, n'est pas encore parvenu à la société de Roubaix. Les sociétaires en seront avisés à la prochaine réunion. Il est spécifié que les cotisations de janvier et juillet sont majorées de 25 centimes, et que le nombre de sociétaires qui constituent la section de Roubaix, donne droit de participer à chaque tirage trimestriel à raison de 100 fr. par chaque cinquantaine, soit 7 lots de 100 fr. pour les 362 sociétaires inscrits.

FUTAILLES. Achat fûts vides en tous genres. L. Vandepotte, 122, boulevard de Metz. 253-1

UNE ARRESTATION POUR DÉSERTION. — La gendarmerie de Roubaix a arrêté en ville, M. J.-B. Deron, 48 ans, déserteur depuis le 27 juin 1917. Mobilisé au 8e régiment de génie, il ne reparut pas à son corps après une permission de détente de 10 jours qu'il avait obtenue. Il a été transféré à la Citadelle de Lille pour être mis à la disposition de la justice militaire.

LE SYNDICAT DES COOPÉRATIVES DE BRASSERIES de Roubaix, Tourcoing et environs a le regret d'aviser ses adhérents qu'il ne trouve dans l'obligation, vu les nouveaux impôts, la hausse constante des matières premières, du prix excessif des charbons, d'appliquer à partir d'aujourd'hui mardi 6 juillet, le tarif suivant : Bière à 8° 0.63 le litre; Bière à 4° 0.70 le litre. Un supplément de 2 fr. à l'hectolitre pour les bières livrées en fûts à pression. 54825d

UNE CONFÉRENCE SUR « LAMENNAIS ET LE MOUVEMENT DE L'AVENIR » A L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DAMES. — La dernière réunion de l'A.P.D. a été marquée par une conférence très documentée de M. l'abbé Liagre sur « Lamennais et le mouvement de l'avenir ». Le conférencier, après avoir prouvé comment l'hérédité et le manque de formation ont fait de Lamennais un être étrange, à la volonté opiniâtre, marque, par les œuvres, les étapes de sa pensée jusqu'en 1830, où la création de « l'Avenir » est décidée pour « Dieu et la liberté ». Les principaux collaborateurs sont l'abbé Gerbet, Rohrbacher, de Coux, Lacordaire, Montalembert. Le but est de prouver que le rôle de l'Eglise est d'assurer à la société la liberté dans l'ordre. « L'Avenir » annonce l'avènement de la démocratie, de la république. Il préconise le groupement des gouvernements libres en une théocratie universelle, dont le Pape serait le chef écouté et qui, par un arbitrage permanent, éviterait les guerres en cas de conflit.

Pour réaliser ce programme, dès 1830, une « Agence générale pour la défense de la liberté religieuse » s'organise ; elle intervient dès que les droits de l'Eglise sont lésés et travaille à conquérir la liberté d'enseignement. Le 15 novembre 1831, après trois mois de lutte, la publication en est suspendue. Lamennais, Lacordaire, Montalembert vont à Rome. Le silence significatif de Grégoire XVI n'ayant pas suffi à Lamennais, l'Encyclique « Mirari vos » condamne discrètement « l'Avenir » qui fut supprimé et l'Agence générale dissoute. Le conférencier marque ensuite les étapes de la chute de Lamennais et montre que cependant le « Mouvement de l'Avenir » porta ses fruits.

Les professeurs dames et institutrices qui désireraient s'affilier à l'A.P.D. peuvent s'adresser 23, rue Sainte-Thérèse, le dimanche, de 9 h. à 12 h.

CROIX

ELECTION AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DANS LE PAS-DE-CALAIS. — Une élection aura lieu le dimanche 11 juillet, dans les communes du canton de Pas-en-Artois, pour la nomination d'un conseiller d'arrondissement; les électeurs inscrits dans une commune dudit canton, sont priés de se présenter à la Mairie (guichet n. 2), avant le vendredi 9.

LE VOL DE LA RUE D'HEM. — Deux arrestations. — Nous avons relaté le vol d'un rateau, de pioches et de lanterns, commis nuitamment vendredi, par des inconnus, chez M. Hanart, rue d'Hem, 16.

A la suite de l'enquête ouverte par M. Fossat, commissaire de police, la police locale a mis en état d'arrestation, lundi, sous l'inculpation de ce vol, deux journaliers, Eugène Riquier, dit « Clinge », 20 ans, 9, boulevard de Strasbourg, et Raymond Dubo, dit « Boula », 19 ans, sans domicile fixe.

Un troisième personnage inculpé de complicité, Pierre Dendoncker, 19 ans, sans profession, rue de Tourcoing, 119, est recherché.

Riquier et Dubo seront transférés à Lille.

BRIS DE VITRES. — M. Blanquart, débitant, 179, rue des Ogiers, a porté plainte à la police, contre Constant Créteur, rue des Ogiers, en déclarant que celui-ci avait brisé plusieurs carreaux de son établissement.

WASQUEHAL

Le programme de la Fête Nationale

La Fête Nationale du 14 juillet sera célébrée, cette année, à Wasquehal, avec tout l'éclat qui lui est dû. La commission municipale des fêtes a arrêté comme suit le programme du 14 juillet :

La fête sera annoncée le 13 juillet, à 21 h., et le lendemain 14, à 6 h., par des salves d'artillerie.

Le mardi 13 juillet : distribution extraordinaire de pain et viande aux ayants-droit, bénéficiant de la loi du 14 juillet 1905.

Le mercredi 14 juillet, à 10 h., distribution de vin et gâteaux aux enfants dans les écoles. — A 10 h., course cycliste réservée aux amateurs de Wasquehal. 100 fr. de prix (inscriptions et départ chez Charles Didier, place de la République). — Grand concours de pigeons aux amateurs de Wasquehal. 200 fr. de prix, chez Ernest Duposchelle, rue Ferrer, « A la Boîte d'Or ». — De 10 h. à midi, jeux divers dans les quartiers. 50 fr. de prix. — A 14 h., formation du cortège, rue Carpeaux. Revue de toutes les sociétés par la Municipalité. Toutes les sociétés sont invitées à prendre part au cortège. Des primes seront tirées au sort. (Voir affiches spéciales).

Lâcher de pigeons, place Faidherbe, aussitôt la dislocation du cortège. — A 18 h., place Gambetta, fête de gymnastique par la société « l'Espérance ». — A 19 h., place de la République, grand concert par la Fanfare de Wasquehal. — Illuminations à giorno. Les édifices communaux seront pavoisés et illuminés. Les habitants sont invités à pavoiser et à illuminer leurs maisons.

ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE. — Les personnes nouvellement inscrites sont priées de venir retirer à la Mairie (2e guichet), un carnet de visite. Celles qui bénéficient déjà de l'assistance médicale et possèdent un carnet de visite sont priées de l'échanger (au 2e guichet).

VENTE DE CHAUSSURES, au Ravitaillement, rue Roche, pour les deux secteurs, jeudi 8, pour enfants et chaussures de fatigue et de repos pour hommes.

AU RAVITAILLEMENT. — Secteur du Capreau : à l'école maternelle, distribution de tickets de charbon. Mercredi 7, à 8 h., pour les 13 à 7 rations; à 9 h., pour les 6; à 9 h. ½, pour les 5; à 10 h., pour les 4; à 14 h., pour les 3, à 15 h. ½, pour les 2; à 16 h., pour les 1 ration. Distribution : 105 kil. aux familles de 1 et 2 personnes pour 33 fr.; 150 kil. aux familles de 3 à 5 personnes pour 49 fr. 50; 200 kil. aux familles de 6 personnes et plus pour 66 fr.

Aux mêmes heures, vente des denrées suivantes : beurre à 22 fr.; fromage gras, fromage de Gruyère, à 10 fr.; sardines à 0.60; lard à 5 fr. le kil.; margarine à 15 fr. la boîte; tartines à 1.40 et 1.25; bœuf salé et saucissons à 5 fr.; corned-beef à 2 fr. et 2.75; hachis à 1.50; saumon à 2.75 la boîte; chicorée à 3.00 le kil.; savons à 2.25 la barre; chocolat à 0.85; nougat à 0.80; pain d'épices à 1.15.

Secteurs du Centre : jeudi 8 h. pour les 12, 11, 10, 9 et 7 rations; à 9 h., pour les 6; à 10 h., pour les 5 rations; à 14 h., pour les 4 rations. Vendredi à 8 h., pour les 3 rations; à 14 h. pour les 2 rations; et à 16 h. pour les 1 ration. (Même ravitaillement qu'au Capreau).

WATTRELOS

RAVITAILLEMENT. — Mardi 6 juillet, nos 4.651 à 5.120. Mercredi 7 juillet, n. 5.121 à 5.760, de 8 h. 45 à 11 h. 45.

CHARBON (1re distribution). — Inscription et vente des tickets de charbon, à l'Abattoir, de 9 à 11 h., et de 14 à 16 h., dans l'ordre suivant : 1er secteur, le mercredi 7 juillet; 2e secteur, le jeudi 8 juillet.

MENUS FAITS. — Contraventions ont été dressées à la charge d'un cabaretier Victor Verhaeghe, rue Pauhé, 12, pour avoir joué de la musique dans son établissement, sans autorisation, ainsi qu'à Rémy Bycrelier, briquetier, pour circulation en vélo sur un trottoir.

LANNOY

FLERS

TRAVAUX POUR LA COMMUNE. — La Mairie nous prie d'insérer :

« Toute personne ayant un titre quelconque, fournitures ou travaux exécutés pour le compte de la commune de Flers-Lille, pendant la guerre et jusque fin décembre 1919, est priée d'envoyer ses factures à la Mairie, même si elles avaient déjà été déposées. »

RAVITAILLEMENT. — Vente de café, 3.80 la ration; sucre, 1.75. Mercredi 7, pour le Bourg; mardi 6, pour le Breucq.

FLERS-BREUCQ

LA SECTION DE LA « FRATERNELLE DES COMBATTANTS ROUBAISIENS ». — Les adhésions à la Section du Breucq sont reçues au siège, chez M. Paul Dubuffet, rue d'Hem, 159.

La Commission de la Section est composée ainsi qu'il suit : président d'honneur, M. Louis Lepers; président, M. François Charlet; vice-président, M. Paul Dubuffet; secrétaire, M. Florimond Danel; trésorier, M. Lucien Descroix; commissaires, MM. Jules Gourdin, Antoine Petit, Paul Sadaine, Louise Broucke, Georges Coustant, Delesalle et Godefroy.

LYS

LA DUCASSE n'a guère été favorisée par le beau temps; toutefois, l'animation était assez grande dans les soirées de dimanche et lundi, notamment à la Place.

TOUFFLERS

FÊTE DU 14 JUILLET ET JOURNÉE DES MÈRES DE FAMILLE NOMBREUSE. — De 8 h. à 12 heures jeux divers; à 14 h., distribution de gâteaux et drapeaux aux enfants des écoles; à 14 h. 30, réception à la Mairie des mères de famille nombreuse, de la Fanfare Municipale et du Conseil Municipal; à 15 h., au Heau Passage, réunion des sociétés diverses. Le cortège parcourra les principales rues de la localité. Le soir concert par la Fanfare Municipale. Des quêtes seront faites au profit de l'Association des mères de famille nombreuse.

HEM

POUR ABANDON DE VOITURE sur la voie publique, M. Victor Annen, a été l'objet d'un procès-verbal.

LEERS

VENTE DE CHARBON. — 1 et 2 personnes, 50 k. de charbon, 17 fr. 40; 3 à 5 personnes, 50 k. de charbon et 50 k. de coke, 33 fr.; 6 personnes et plus, 100 k. de charbon et 50 k. de coke, 63 fr. 50. Inscriptions à la Mairie : mardi 6 juillet, de 8 h. à midi, n° 1 à 350; de 2 à 6 h., 351 à 700. Mercredi 7, de 8 h. à midi, 701 à 1050; de 2 à 6 h., 1051 à 1400.

LES TICKETS DE PAIN à prix réduit seront délivrés à la Mairie aujourd'hui mardi et demain.

ASCQ

LA DUCASSE. — Dimanche ont eu lieu les réjouissances qui chaque année obtiennent un vif succès dans la commune. Malgré la pluie persistante, la fête fut assez animée.

TRESSIN

CYCLISTES EN DÉFAUT. — Des procès-verbaux ont été dressés par la gendarmerie de Lannoy, à charge des pommés Eugène Seliginer, A. Tonnel, D. Herlent, G. Cazier, L. Demailly, pour défaut de plaque de vélo, et Eug. Thieffry, pour vélo non éclairé.

L'annonce payée six francs dans un journal vendu à 75.000 exemplaires ne devrait se payer que huit centimes dans un journal distribué à mille exemplaires. 50029

COMMUNICATIONS

ROUBAIX. — **Grande Fanfare.** — Ce soir à 19 h., réunion du Commission. Décision à prendre avec la Commission des XII pour le concert d'été.

—— **Association Mutuelle des Artistes Musiciens de Roubaix.** — Réunion du Conseil d'administration aujourd'hui mardi à 8 h. ½ du soir, au Café Français, 34, Grand'Place, R.S.

—— **Union professionnelle des employés**, au Demi-Cercle, place Notre-Dame. Permanence tous les soirs de 18 h. ½ à 19 h. ½ : adhésions, cotisations, placement, etc.

—— **Syndicat des Employés.** — Section des chômeurs : réun. mardi 6 juillet, à 19 h., Grand'Place, 31.

—— **Amic. Am. Profess. des Contrem. et Surv. du Textile.** — Mardi 6 juillet, à 8 h. ½ du soir, au siège, 1, rue de Mouvin, R., réunion des contremaîtres et surveillants : tissage, draperie et robe.

—— **Cercle Colombophile « Les XI ».** — Mercredi 7 juillet, à 19 h., répétition générale.

TOURCOING. — **Amic. Amis. Profess. des Contr. et Surv. du Textile.** — Mercredi 7 juillet, à 19 h. ½, au siège, 34, boulev. Gambetta, Tg, réunion des contremaîtres et surveillants : tissage, draperie et robe.

—— **Société nationale des Orphéonistes Orléanais.** — Aujourd'hui mardi 6 juillet, répétition générale au Cercle des sous-officiers, Grand'Place, à 20 h., par le maître Dayburgh. M. Manuel donnera les instructions pour le 14 juillet et la sortie de Mouvaux.

TOURCOING

AUJOURD'HUI, MARDI, 6 JUILLET : —

Caisse d'Epargne : de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 2 à 4 heures.

Hôtel de Ville : Bureaux ouverts au public, de 10 h. à midi et de 2 à 4 heures.

Bibliothèque communale : de 9 h. à midi et de 2 à 6 heures.

Concert public, à 20 h., place Thiers, Musique Municipale.

CHAMBRE DE COMMERCE DE TOURCOING

SÉANCE DU 2 JUILLET 1920

Présidence de M. Louis LORTHIOIS

COMMISSION LOCALE PROFESSIONNELLE

La Chambre de Commerce désigne MM. Louis Lorthiois, Georges Davillier et Jules Leclercq pour faire partie de la Commission locale instituée par l'article 39 de la loi du 25 juillet 1919, relative à l'enseignement technique, industriel et commercial.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE

M. le Président rend compte de la réunion tenue à Paris ces jours derniers, à laquelle il a assisté, de la Chambre de Commerce internationale, composée de délégués des Pays alliés : Angleterre, Etats-Unis, Belgique, Italie, etc.

Il a été procédé surtout à l'organisation : La France sera représentée par trois délégués dans le Comité actif.

VENTES PUBLIQUES DE LAINES EN AUSTRALIE

M. le président communique le document suivant relatif à une démarche faite auprès de M. D. Berrurg, directeur au ministère du Commerce :

« Nous avons l'honneur de vous confirmer l'entretien que vous nous avez accordé ce jour, et au cours duquel différentes questions concernant les importations d'Australie ont été examinées.

» 1° Vous avez bien voulu nous promettre d'intervenir auprès de M. le ministre Hughes pour obtenir la ratification par le Gouvernement australien de l'accord intervenu entre les Gouvernements français et anglais pour la livraison à la France (aux issues Prices) de 50.000 balles de laine d'Australie destinées aux régions envahies ;

» 2° Comme nous l'avons exposé, nous pensons être les interprètes de tous les intéressés de l'industrie textile lainière en vous prient de demander au Gouvernement australien :

» a) La reprise des ventes publiques sur tous les marchés australiens dans le plus court délai possible après la fin du régime des réquisitions;

» b) Que les maisons françaises représentées en Australie profitent sous tous les rapports du même traitement que les maisons anglaises, toutes facilités leur étant accordées pour l'expédition des laines qu'elles achèteraient.

» Sur ces deux derniers points, nous avons l'intention de consulter tous nos collègues dans une réunion générale que nous organisons immédiatement et dont nous vous ferons connaître le résultat, mais entretemps, et pour ne pas retarder vos négociations, nous vous prions de considérer ces décisions comme devant, sans aucun doute, réunir l'adhésion de tous.

» Signé par : MM. Eugène Motte, Lorthiois frères, Pierre Filpo, Masurel fils, Henry Cauliez. »

LA NOUVELLE TAXE D'IMPORTATION

La Chambre de Commerce, très émue en présence de l'application immédiate des dispositions édictées par l'art. 72 de la loi du 25 juin sur les nouvelles ressources fiscales tendant à frapper d'une taxe de 1,10 0/0 « ad valorem » toutes les marchandises importées, proteste énergiquement contre cette surcharge imprévue qui atteint spécialement la laine, le coton, les matériaux de construction.

Elle décide de provoquer une entente entre les Chambres de Commerce de la région en vue de tenter immédiatement une démarche collective auprès des ministres compétents pour leur demander d'introduire dans le règlement d'administration publique de la loi sus-visée des exemptions en faveur des matières premières indispensables à l'industrie régionale et des matériaux de constructions nécessaires à la reconstitution, matières premières et matériaux qu'il est impossible de se procurer en France en quantités suffisantes.

ECOLE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

M. le Président est heureux d'annoncer à ses collègues que la participation morale et financière des groupements corporatifs s'effectue avec un ensemble tel que l'ouverture de l'Ecole est complètement assurée pour la rentrée d'octobre.

LOGEMENTS OUVRIERS

Le Comité régional de la Reconstitution a mis à l'étude un projet de création d'une société ayant pour objet le développement des logements ouvriers.

La Chambre de Commerce ne peut qu'approuver pleinement cette généreuse initiative et elle délègue pour faire partie du Conseil d'administration MM. Georges Duvillier, Hippolyte Scalbert et Joseph Leonarte.

PRISE D'EAU A LA LYS

La Chambre de Commerce prend connaissance et ratifie la déposition suivante faite à l'enquête du 16 juin :

« Bien que n'ayant pas été appelée à déposer à l'enquête ouverte au sujet de la demande présentée par l'« Energie Electrique du Nord de la France » à l'effet de pratiquer une prise d'eau à la Lys, la Chambre de Commerce de Tourcoing a qualité pour intervenir dans la question.

» Cette captation des eaux de la Lys, qui sont utilisées par les industries de la circonscription est de nature à causer un sérieux préjudice aux dites industries.

» Il résulte, en effet, de rapports produits par les chefs des services techniques que l'eau qui serait prélevée par l'Energie Electrique, plus polluée à la Lys, élèverait de 15° la température des eaux de cette rivière, ce qui les rendrait inutilisables pour plusieurs branches d'industrie qui exigent l'emploi de l'eau fraîche.

» L'élévation de température aurait pour autre conséquence d'entraver sérieusement la distribution des eaux de la Lys et obstruerait la canalisation.

» Pour tous ces motifs, la Chambre de Commerce de Tourcoing, sans vouloir entraver les efforts d'initiative prises tendant à augmenter la distribution d'énergie électrique dans la région, ne saurait donner un avis favorable à la demande de la « Société Energie du Nord de la France » qu'à la condition expresse que les eaux captées soient restituées à la Lys à leur température normale, au moyen de refrigérants pratiquement appropriés.

» La Chambre de Commerce de Tourcoing, représentant les Industriels de Tourcoing, de Roubaix et d'Halluin, prie M. le commissaire enquêteur de prendre ses observations en sérieuse considération. »

Au Collège du Sacré-Cœur

Causerie de M. le Supérieur sur l'éducation des jeunes gens

Le distingué supérieur du Collège du Sacré-Cœur, M. le chanoine Leleu, a fait, lundi après-midi, dans la salle des fêtes de l'Institution, une intéressante et instructive causerie aux parents des élèves et aux amis de la maison. Ceux-ci avaient répondu nombreux à l'invitation, et Mgr Leclercq, doyen de Saint-Christophe, avait bien voulu accepter la présidence de cette réunion de famille.

M. le chanoine Leleu était tout qualifié pour parler de l'éducation des jeunes gens. Sa longue expérience de l'enseignement apportait plus d'autorité encore à ses paroles.

Après avoir remercié l'auditoire de la nouvelle marque d'attachement qu'il donnait au Collège en assistant à sa causerie, et tout particulièrement Mgr Leclercq qui, dit-il, ne laisse jamais passer une occasion de témoigner sa sympathie aux œuvres d'éducation, M. le Supérieur aborde son sujet.

La guerre a fait une grande hécatombe d'hommes. Pour que le vide soit moins sensible, il importe de faire des jeunes gens des hommes mieux doués sous le rapport de l'intelligence et de caractères mieux trempés.

Tout de suite, M. le chanoine Leleu affirme lui aussi la nécessité des études classiques. D'aucuns, qui font écolo, contestent d'utilité de l'enseignement secondaire. Pour eux, il n'apporte aucun résultat concret et ne forme à aucun métier.

Et cependant, répartit facilement le conférencier, s'il est un enseignement qui prépare les jeunes gens à la vie, c'est bien l'enseignement classique. Il développe la clarté dans les idées, la méthode dans le travail, la pénétration de la volonté et la finesse de l'intelligence. Les exemples abondent d'hommes de sciences ou d'affaires, de grands militaires qui ont dû leurs succès à cette préparation secondaire, par cette étude du latin et du grec, donnant une meilleure discipline intellectuelle et apprenant à devenir maître de sa pensée.

Mais l'éducation ne consiste pas seulement à former les intelligences; pour faire des jeunes gens des hommes, il faut aussi former les cœurs et les volontés. Ici, M. le Supérieur fait appel aux pères et mères qui l'entendent. Il leur demande de toujours aider les maîtres dans cette partie de l'éducation des enfants. De judicieux conseils sont à ce point de vue donnés par M. Leleu.

Ceux-ci, écoutés attentivement, ne seront certainement pas perdus, et l'assistance en a manifesté sa reconnaissance par de longs applaudissements à M. le Supérieur.

Les directions fournies par M. Leleu ont été complétées, au point de vue féminin, par quelques mots de M. l'abbé Varusse, aumônier du pensionnat de l'Immaculée-Conception. S'il faut développer la culture intellectuelle des jeunes filles pour que, plus tard, épouses et mères, elles puissent faire figure au foyer domestique, on ne doit pas tomber dans l'exagération. Le baccalauréat, dans bien des cas, en serait une, surtout tel qu'il est conçu actuellement. Un sérieux enseignement classique, en marge des programmes officiels, convient à l'ensemble des jeunes filles.

Mgr Leclercq, après avoir souligné la portée pratique de la causerie, se fit l'interprète de tous pour remercier MM. Leleu et Varusse, en y ajoutant des mots d'éloges mérités pour ces deux prêtres si dévoués à l'éducation de la jeunesse.

JEUNESSE CATHOLIQUE. — La réunion du Comité fédéral annoncée pour le dimanche 11 juillet, est reportée au dimanche 18. D'importantes questions sont à régler; il n'y aura pas d'autre réunion avant octobre. Tous les groupes de la Fédération sont instamment priés d'être représentés à cette réunion, qui se tiendra à 10 h. 30 à la Maison des Œuvres.

Ne pas confondre cette réunion avec celle qui concerne les sociétés de gymnastique et qui reste fixée au dimanche 11, à 14 heures, 36, rue du Moulin-Fagot.

LES ANCIENS ÉLÈVES DU LYCÉE MORTS AU CHAMP D'HONNEUR. — L'Association des Anciens Elèves du Lycée de Tourcoing se propose d'ériger, dans le vestibule d'honneur du Lycée de Tourcoing, un monument destiné à perpétuer le souvenir de ses membres morts pour la Patrie.

Craignant les omissions toujours possibles, elle prie les familles de vouloir bien signaler au secrétaire général de l'Association, au Lycée de Tourcoing, les noms de ceux des anciens élèves morts pour la France.

LES SYNDICATS FÉMININS CATHOLIQUES. — Mlle Catebilé donnera, aujourd'hui, mardi, salle de la Maison des Œuvres, 18, rue de Tournai, deux conférences sur les syndicats féminins catholiques. La première, à 16 h. 30, est réservée aux dames de patrons, la seconde, à 19 h., s'adresse aux ouvrières. Elles y sont invitées.

AUX BAINS MUNICIPAUX. — La Direction avise le public que le bassin de natation sera fermé aujourd'hui, mardi, 6 juillet, pour en renouveler l'eau.

Les services de bains en baignoires fonctionneront comme d'habitude.

L'EPILOGUE D'UN VOL DE CINQ MILLE FRANCS. — M. Glorian, juge d'instruction, vient de